

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Le Directeur Général a confirmé la participation de la DGFIP dans le cadre du marché ministériel pour l'achat de masques.

Les agents qui auront des masques sont en priorité les agents chargés de l'accueil dans les trésoreries hospitalières, ceux qui assurent les accueils sur RDV et ceux travaillant dans les centres éditiques.

Les masques devraient être livrés la semaine prochaine pour être ensuite répartis vers les directions locales.

La Direction Générale travaille avec le SDNC pour la fabrication de vitres en plexiglas avec hygiaphones en priorité pour les trésoreries hospitalières. Production possible de 50 vitres durant la semaine prochaine.

La question du nettoyage est toujours d'actualité.

Le Directeur Général a précisé que si cela pouvait être possible le nettoyage pouvait être effectué et pris en charge par des entreprises en capacité de le réaliser.

Concernant l'ouverture des services d'enregistrement et SPF, les missions prioritaires au sein de ces services restent limitées.

La mobilisation des agents doit être limitée (2 à 3 agents).

Le Directeur Général a rappelé que le Plan de Continuation d'Activité évolue et évoluera ce qui explique la réouverture des services enregistrement (**uniquement pour les missions prioritaires**).

Actuellement, un système de garde est organisé exclusivement pour le personnel soignant, dans l'école où sont scolarisés leurs enfants ou dans une école à proximité. La DGFIP, avec d'autres administrations, travaillent sur les possibilités de gardes pour les enfants des agents de la DGFIP, sans pour autant prendre les places attribuées aux enfants des personnels soignants.

Le but, compte tenu de la durée prévisible de la pandémie, est de permettre d'amplifier les dispositifs de rotations des équipes.

Les agents qui sont en congés à l'étranger et qui sont dans l'impossibilité de rentrer compte tenu de l'absence de transports, seront déclarés en Autorisation d'Absence.

Un agent qui est en ASA ne doit pas être sollicité pour travailler à distance. Si c'est le cas, il doit être déclaré en télétravail.

Une harmonisation de la procédure du retour des agents qui rentrent d'une mise en quatorzaine est actuellement à l'étude au niveau de la DGAFP à la demande du ministre.

La question de la prise en charge des repas des agents est toujours à l'étude.

Sur l'impact de la période de confinement pour les agents en formations initiales à l'ENFIP et les agents qui devaient rentrer pour suivre une formation initiale : sur ce sujet, la DGFIP sera en mesure de se positionner lorsqu'elle connaîtra la fin du confinement. La DGFIP travaille sur plusieurs hypothèses. Elle sera en mesure de se positionner lorsqu'elle connaîtra de façon plus certaine la fin du confinement.

L'analyse de la DG est la même concernant l'élaboration des mouvements de mutations.

Les équipes de la CFTC restent mobilisées.

N'hésitez pas à contacter la CFTC si besoin.